

LA CAISSE DES ÉCOLES : 29-9-75

Pour alléger les dépenses des parents d'élèves

UNE INTERVIEW DE MARIUS AUTRAN

Après « le point sur la rentrée scolaire » par Jean Passaglia, Marius Autran, adjoint au maire, répond à nos questions sur la caisse des écoles, complément de l'action municipale, dont il est le président.

— Quel est le rôle de la caisse des écoles ?

— Depuis 30 ans qu'elle exerce ses activités la caisse des écoles, grâce à l'aide puissante de la ville, fait tout pour encourager la fréquentation scolaire, en allégeant les dépenses familiales.

La gratuité scolaire est inscrite en toutes lettres dans les lois de 1881, 82, 86 qui fondèrent L'École Laïque ; mais nous sommes loin, très loin des intentions des dirigeants de la III^e République. Il est intolérable qu'une rentrée des classes coûte des dizaines de milliers de francs par élève. La dépense varie selon l'âge naturellement, mais si l'on fait le compte des fournitures, des cotisations diverses indispensables : (assurance, associations sportives, foyer...) elle dépasse parfois 80.000 AF par mois pour un enfant. Alors ? Ce que peut faire la caisse des écoles c'est alléger les dépenses en matériel d'enseignement.

Quelques détails : une collection de livres du CM 2 coûte 140 F., une collection de 4^e Moderne : 250 F., une collection de classe terminale : de 350 à 450 F., le montant des cotisations de la caisse des écoles est le suivant : primaire : 7 F. pour le cours préparatoire, 12 F. pour toutes les autres classes ; secondaire : 50 F. pour CES et lycée, 40 F. pour CET et CPA (à partir de la 3^e un cautionnement de 50 F. est demandé ; mais cette somme est remboursée au moment où l'étudiant quitte l'école). Cela veut dire que même quand un élève a payé une cotisation de 50 F., il a reçu 250, 350 ou 450 F. de livres. Compte tenu de ces cotisations une famille de 3 enfants, (un primaire, les deux autres en secondaire) économise 60.000 AF. de livres au moins.

Dans la plupart des autres localités, les sociétés qui se préoccupent également d'aider les familles, réclament des cotisations qui atteignent la moitié de la dépense. La ville de La Seyne ne craint pas la comparaison. Ajoutons qu'il est regrettable que les familles participent à la dépense. Cela prouve que l'Etat ne considère pas l'Education nationale comme un véritable service national.

Par rapport aux siècles passés, les Français ont fait une

conquête : ils ne paient pas directement l'enseignement dispensé par les professeurs. Mais pourquoi payer des livres en plus des lourds impôts qui pèsent sur les familles ?

Nous avons dans ce domaine un exemple frappant constaté à la faveur du jumelage avec Berdiansk : en URSS les parents ne paient absolument rien pour l'instruction de leurs enfants. Seulement les livres ne sont pas édités comme en France par des trusts capitalistes qui s'enrichissent, font assaut de démagogie pour varier les éditions, susciter des changements fréquents de présentation, afin de pousser à la consommation comme on dit. En URSS l'Etat imprime les livres pour tous ; là on peut parler vraiment de gratuité scolaire.

Le gouvernement se flatte d'avoir pris des mesures concrètes pour aider les familles ; il versera aux allocations 250 F. par famille pour faciliter la rentrée, et aux économes des CES 15 F. par élève de 4^e pour l'achat de livres. Qu'en pensez-vous ?

Soyons sérieux : 15 F. cela ne représente même pas, pour un élève de 4^e la valeur d'un livre de français ou de mathématiques. Cette participation de l'Etat ne permet pas aux chefs d'établissement d'équilibrer leur budget ; et ils sont dans l'illegalité de demander des cotisations aux élèves.

Quant à la prime de 250 F. elle est donnée une fois pour toutes.

Mais ce qu'il faut bien dire, c'est que ces largesses apparentes, l'Etat les récupère largement par le moyen de la TVA.

Depuis des années nous dénonçons ce scandale : sur les travaux, sur l'achat des livres, la commune est considérée comme un affairiste. L'année dernière elle a payé 350 millions d'anciens francs de TVA. Alors les efforts de l'Etat sont bien loin d'être à la mesure des besoins.

Ces prétendus bienfaits, c'est de la poudre aux yeux ! Ils sont largement engloutis par la seule augmentation de l'impôt sur le revenu.

— La caisse des écoles se préoccupe de faciliter la fréquentation scolaire et d'attacher davantage l'enfant à son école laïque. L'organisation des restaurants scolaires y contribue. Où en est-on dans ce domaine à la rentrée 75 - 76 ?

Dans ce domaine la caisse des écoles enregistre de grands progrès. Elle assure des repas com-

plets à 3.800 rationnaires environ chaque jour, pour un prix de 3,75 F. le repas.

Nous voudrions en servir davantage parce que de plus en plus le restaurant scolaire est une nécessité.

Autrefois, seulement les enfants éloignés de l'école étaient acceptés ; aujourd'hui les salaires insuffisants obligent le père et la mère à travailler pour assurer la vie du foyer ; en sorte que certains enfants risquent d'être seul au repas de midi.

Près de 10 restaurants scolaires fonctionnent dans de bonnes conditions. Le menus sont choisis et vérifiés par un médecin.

Il est très rare que des réclamations soient faites sur la qualité des repas ou sur le service des cantines.

Deux nouvelles cantines ont été construites : celle des Sablottes dont la capacité est de 680 élèves ; celle de l'École de plein air qui peut recevoir une centaine d'enfants.

Un point noir : la cantine Renan qui fonctionne encore dans des locaux vétustes et dont nous espérons qu'elle pourra être remplacée l'année prochaine par des locaux neufs.

Ce serait chose faite si notre budget n'avait pas été « sabré » comme chacun sait.

Ce serait chose faite si l'Etat, là encore, faisait un effort en faveur des communes.

Or, il faut bien dire que l'aide de l'Etat en la matière est bien faible.

Pour les locaux nous ne cessons de répéter que les maigres subventions sont récupérées par le montant de la TVA sur les travaux.

Pour le fonctionnement il est tout entier à la charge de la commune qui paie : personnel et charges, combustible ; éclairage ; chauffage, etc...

Sur l'alimentation, l'Etat a prélevé l'année dernière 10 millions d'AF sur les cantines de La Seyne.

Voilà comment nous sommes aidés !

Nous attendons toujours la subvention du Conseil général qui est environ de 2 millions d'AF. pour l'année 75 nous n'avons encore rien reçu.

L'Etat s'occupe des restaurants scolaires universitaires, mais ne fait absolument rien pour les jeunes de l'enseignement primaire et secondaire.

A telle enseigne que le prix des repas pour les petits de la maternelle va être plus élevé que celui des étudiants de Faculté.



MARIUS AUTRAN, adjoint au maire, président de la Caisse des Ecoles

— Prévoies-tu de nouvelles difficultés ?

Evidemment, avec les nouvelles augmentations qu'on nous annonce...

Mais nous estimons que ce n'est pas aux familles à faire les frais de la politique d'inflation. La caisse des écoles va engager l'action pour exiger une aide réelle aux œuvres sociales scolaires. Il faut juguler la hausse des prix. Les parents d'élèves sont amenés à poser les problèmes politiques et comprennent de plus en plus la nécessité de changer de régime.

En bloquant les prix à la production des grandes industries pour les produits alimentaires et ménagers, en supprimant la TVA sur les produits de première nécessité (alimentation en particulier), en instaurant une taxe, sur les superprofits provenant de l'inflation, des organismes aussi utiles que la caisse des écoles n'auraient pas à se débattre dans des difficultés insurmontables ; tous les jeunes français, écoliers et étudiants seraient traités sur le même pied d'égalité.

Je pourrai vous parler ultérieurement des autres activités de la caisse des écoles : organisation des colonies de vacances, des centres aérés, etc.

Le bilan est d'importance. Le personnel de la caisse des écoles, auquel il convient de rendre hommage, se dévoue sans compter pour faire face à une insuffisance manifeste d'emplois qu'il n'est pas possible à la ville de créer étant données les restrictions budgétaires.